

Déclaration 2023

Si vous avez des dettes, les documents et informations ci-dessous doivent être fournis :

- 1. Hypothèques
 - justificatifs d'intérêts hypothécaires payés en 2023
 - justificatifs du solde des dettes hypothécaires au 31.12.2023
- 2. Autres dettes : cartes de crédit, crédits lombards, soldes bancaires négatifs, dettes privées, factures en suspens...
 - justificatifs d'intérêts passifs payés en 2023 (intérêts débiteurs sur comptes bancaires, intérêts liés aux cartes de crédit, intérêts débiteurs sur factures d'impôt, ...)
 - justificatifs du solde des dettes au 31.12.2023
- 3. Dettes d'impôt : nous calculons d'office vos dettes d'impôts relatives à l'année courante ; si vous avez des arriérés d'impôts, merci de fournir les extraits de compte correspondants.

© 2024 taxadvice sàrl - tous droits réservés